

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 16 FEVRIER 2021 -

DÉCISION N° 21 - 02 - 009

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 3 janvier 2021 s'est réuni le mardi 16 février 2021 à partir de 16 heures 30 au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 1 : Le projet de convention relative à la formation aux prélèvements naso-pharyngés entre le SDIS et l'éducation nationale.

La Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire a sollicité le service afin de programmer une formation aux prélèvements naso-pharyngés en lien avec l'épidémie de coronavirus, à destination des infirmiers scolaires volontaire du département de la Loire.

Afin de réaliser cette session de formation qui a été réalisée le vendredi 5 février 2021, de 14h30 à 16h30, au sein de l'Etat-major, le SDIS a mis à disposition :

- L'espace pédagogique ainsi qu'une salle de formation,
- Le matériel nécessaire à la formation (kits de prélèvements, tenues de protection, matériel informatique),
- 3 officiers du service de santé et de secours médical formateurs.

Conformément aux modalités définies par le conseil d'administration relatives à la tarification des interventions non obligatoires et la mise à disposition des infrastructures du SDIS, la prestation a été évaluée à 580, 32 €.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau du conseil d'administration approuve la convention relative à la formation aux prélèvements naso-pharyngés entre le SDIS et l'éducation nationale.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER